

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2015

GASPILLAGE ALIMENTAIRE - (N° 3052)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE7

présenté par
M. Garot, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« à travers »,

le mot :

« par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.